

Le cahier de l'éleveur

Pension canine

Comment rédiger un contrat client

Les vacances scolaires et les beaux jours sont chaque année des périodes favorables pour accueillir des chiens en pension . les prochains mois de juillet et août seront évidemment déterminants pour le chiffre d'affaire de la saison.

Voici quelques conseil pratiques destinés à rédiger un contrat de pension clair et précis .

Les prestations offertes par une pension canine peuvent varier du simple au double en matière d'équipement : boîtes individuels disponibles, boîtes chauffés, boîtes ombragés, cours d'ébats, promenades, alimentation sur mesure et service de taxi canin (prise en charge et retour du chien du domicile à la pension).N'importe quel propriétaire de chien peut être amené un jour ou l'autre à confier son animal à un professionnel des pensions canines. Un déplacement soudain et il peut s'avérer impossible de confier son compagnon à un proche faute de temps...la pension est alors une solution qui s'impose.

Toujours utile en cas de désaccord

Comme tous les contrats qui engagent deux parties, le « contrat de pension » est un document sérieux qui doit faire référence en cas de désaccord. Concrètement ,un contrat de pension doit stipuler ,d'une part, les coordonnées du propriétaire du chien qui n'oublie pas de joindre à son dossier le carnet de vaccination à jour de son animal et sa carte tatouage ; d'autre part, des information sur le pensionnaires .C'est-à-dire :son nom , sa race (ou type), la couleur de sa robe ,son sexe ,sa date de naissance , son numéro de tatouage ou de puce électronique ,son type d'alimentation et les traitements éventuels. Le contact du vétérinaire est bien sur un plus en cas d'affection subite .

Combien ça coûte ?

Côté budget, le contrat doit préciser noir sur blanc la période de pension prévue par le propriétaire le jour de la remise de son chien ainsi que le tarif journalier (plus de 10 euros en ile-de-France hors saison en box extérieur couvert ; 15 euros environ hors saison en box chauffé).

Exemple de tarif chien/jour :

Petit chien 10.00 euros
Chien moen 15.00 euros
Grand chien 17.00euros

En supplément :

Le chauffage 2.00 euros
Soins médicaux 1.00 euro
Alimentation autre que celle de la pension 1.00 euro
Femelle arrivant en chaleur 2.00 euros

Généralement ,le jour d'entrée de l'animal est facturé,alors que le jour de sortie n'est facturé qu'à partir de 14h00

Comment réserver

Ceux qui prévoient bien à l'avance les dates de pension peuvent réserver la place de leur chien par simple courrier ou sur place ; par internet également si la pension dispose d'un site avec réservation en ligne (page suivante).

Le responsable de la pension pourra alors vous réclamer à la réservation un acompte (environ 20 à 25 %) sur le prix total du séjour, en vous demandant de verser le solde à l'arrivée de l'animal. Pour ce qui concerne les frais vétérinaires éventuels lors du séjour de votre compagnon, le contrat de pension stipule qu'ils sont à la charge du propriétaire pendant le séjour en pension : une facture est remise avec un justificatif du vétérinaire.

D'autre part, n'hésitez pas non plus à joindre le règlement intérieur de la pension au contrat signé par vous et le client. Ce règlement précise (entre autre) :

- ❖ Les horaires et jours d'ouverture de l'établissement ;
- ❖ Les tarifs journalier selon les saison (périodes scolaires, vacances d'été, etc.) ;
- ❖ Les suppléments (soins spéciaux, toilettage, etc.) ;
- ❖ Les vaccination indispensables (voir encadré).

Quels vaccins ?

Pour que votre chien ne soit pas un danger sanitaire pour ses futurs colocataires il y a 6 vaccins indispensables :

1. leptospirose ;
2. maladie de carré ;
3. hépatite de rhubarb ;
4. parvovirose ;
5. rage ;
6. toux de chenil.

Qui est responsable du chien ?

Article 1385 du code civil : « le propriétaire d'un animal, ou celui qui s'en sert ,pendant qu'il est à sont usage ,est responsable du dommage que l'animal a causé, soit que l'animal fut sous sa garde ,soit qu'il fut égaré ou échappé. »

Article de Gwen Sez nec